

SÉANCE DU 18 JUIN 2018 À 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 12 juin 2018 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean COLIN – Nathalie POINGT – Christian GIRARDET – Émilie BUTHION – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND

Absents excusés : Virginie COUCHOUD a donné pouvoir à Géraldine GUINAND

Sylvie LE PRADO a donné pouvoir à Bernard LOUIS

Absents : Jean TISSOT - Richard VALAT - Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

Pour démarrer la séance de ce conseil municipal, monsieur Bernard Louis, Maire, tient à remercier toutes les personnes qui se sont rendues disponibles suite à l'orage et aux inondations du 7 juin dernier.

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise aux services de la préfecture de Grenoble. La réponse n'est pas attendue avant début septembre 2018.

DÉLIBÉRATION N° 2018-028**MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire, explique que suite à un avancement de grade, conformément aux règles statutaires de la fonction publique territoriale, une modification de la liste des emplois communaux doit être effectuée impliquant :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2018.
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Valide la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le maire précise que cet avancement de grade concerne un agent communal qui travaille à l'école maternelle et qui occupe les fonctions d'ATSEM.

DÉLIBÉRATION N° 2018-029**DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL N°1**

Monsieur le maire expose que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051 : Concessions, droits similaires		2 500,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		2 500,00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage	2 500,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 500,00 €	

Voté à la majorité : 14 voix pour – 1 abstention

Il est précisé que cette décision modificative concerne le paiement futur de la facture relative à l'élaboration du nouveau site internet de la commune qui est actuellement en cours d'élaboration.

DÉLIBÉRATION N° 2018-031**DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL N°2**

Monsieur le maire précise que cette décision modificative concerne le Fonds de soutien à la rénovation énergétique de l'éclairage public des communes versé par Vienne Condrieu Agglomération.

En effet, ViennAgglo avait été retenue en 2015 parmi les territoires éligibles au fonds de financement de la transition énergétique TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte et a pu bénéficier d'un Fonds de soutien à la rénovation énergétique de l'éclairage public des communes.

Une délibération avait été prise en décembre 2016 par le conseil municipal demandant à ViennAgglo le versement de cette subvention compte tenu des travaux réalisés sur notre commune.

Participation TEPCV = (Montant HT des travaux – Subvention SÉDI) / 2.

Le titre avait donc été émis le 16 novembre 2017 (n° 1613). Cependant, après vérification par les services de l'agglomération, le montant est erroné (les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ne devant pas être pris en compte dans le total global).

Vienne Condrieu Agglomération demande à la commune d'annuler ce titre et d'en refaire un autre du montant réel de la subvention à percevoir : 7 834.78 €.

Cependant, sur le budget 2018, une décision modificative est nécessaire puisqu'il y a lieu d'alimenter le compte D 673 : Titres annulés (exercice antérieur) permettant au service comptabilité de la commune d'émettre un nouveau titre pour encaissement au plus vite de la subvention relative à l'éclairage public.

Par conséquent, monsieur le maire expose que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6228 : Divers	8 340,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 340,00 €	
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		8 340,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		8 340,00 €

Voté à l'unanimité.

INTEMPERIES DU 7 JUIN 2018

La commune de Villette-de-Vienne a subi un phénomène climatique exceptionnel, d'une très grande violence, le jeudi 7 juin 2018 : bourrasques de vent, pluies diluviennes, coulées de boue qui ont causé des dégâts très importants sur la commune.

Dès le lendemain, vendredi 8 juin 2018, le recensement des dégâts sur les voiries communales a été réalisé par les services de Vienne Condrieu Agglomération.

Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, s'est occupé de faire un point sur les réseaux de la commune : assainissement et eaux pluviales.

Monsieur Jean COLIN a fait le lien avec le syndicat des 4 vallées.

Les sites et lieux suivant ont été passés en revue :

- > Bief du Molaret
- > Route départementale
- > Parking cimetière
- > Zone Artisanale
- > Déchetterie
- > Intermarché
- > Restaurant
- > Chemin des Vernes
- > Chemin des Vignes
- > Silo
- > Chemin du Colombier
- > Chemin des Ronces
- > Salle Polyvalente
- > CD 36
- > Terrains de sport
- > Bief combe Pichon et bief des Clavières
- > Passage
- > Pont ferme Sauge
- > Dégâts sur les cultures
- > Chemin du Moulin
- > Les Dauphines (combe qui descend de la Poyat)

Un curage doit être prévu aussi vite que possible vers le stade (sur environ 100 mètres). Monsieur Bernard Louis souhaite que ce soit fait dans les 3 semaines.

Le Syndicat des 4 vallées se renseigne pour curer les biefs qui sont bouchés. Monsieur Jean Colin est en attente d'une réponse. La demande est urgente. Pour l'instant, nous ne savons pas qui prend en charge ces travaux.

DÉLIBÉRATION N° 2018-030

PAYEMENT D'UNE INDEMNITÉ PERTE D'EXPLOITATION

Monsieur le maire explique que force est de constater que ces derniers mois, les événements climatiques (pluies diluviennes, vents tempétueux, grêle ...) sont malheureusement de plus en plus fréquents et violents sur notre secteur, comme en témoigne l'orage du jeudi 7 juin 2018.

Suite aux coulées d'eau et de boue, les dégâts sur la commune ont encore été très nombreux et la commune a vécu le même scénario qu'en juillet 2017.

Ainsi, ce jeudi 7 juin 2018 :

- Ont été inondés :
 - des habitations, des terrains, des sous-sols et des garages,
 - des commerces et des entreprises,
 - des bâtiments et des biens publics.
- Les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ont été saturés et bouchés.
- Des murs et des talus ont été écroulés.
- Des voiries communales et départementales ont été endommagées (obstruées et revêtement dégradé).

Afin de prévenir les risques d'inondations, des travaux importants doivent être entrepris sur la commune notamment le curage des fossés. Sur certains secteurs, les entreprises mandatées pour réaliser ce curage vont devoir empiéter sur des terrains cultivés, l'emprise de ce curage devant être au plus large possible pour être efficace.

Sollicités, les agriculteurs exploitant ces terrains ont donné leur accord pour la réalisation de ces travaux plus que nécessaires.

Il est donc proposé de verser à ces agriculteurs une indemnité pour perte d'exploitation sur les récoltes de cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le versement d'une indemnité pour perte d'exploitation aux agriculteurs exploitant des terrains situés à proximité des fossés qui doivent être curés, curage indispensable pour prévenir les risques d'inondations.
- Précise que cette indemnité sera calculée en fonction du barème joint en annexe de cette délibération et fourni par la chambre d'agriculture de l'Isère. Ce barème est basé notamment sur la surface cultivée et sur le type de cultures.
- Précise que cette délibération restera valable pour le paiement de toute indemnité pour perte d'exploitation aux agriculteurs dont les terrains cultivés seront concernés par l'emprise de travaux d'urgence, de remise en état ou de prévention.
Cette indemnité sera calculée sur le barème en vigueur, au moment du paiement, fourni par la chambre d'agriculture de l'Isère tenant compte notamment de la surface cultivée et du type de cultures.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2018-032

DEMANDE DE SUBVENTION INTEMPERIES DU JEUDI 7 JUIN 2018

Monsieur le maire explique que force est de constater que ces derniers mois, les événements climatiques (pluies diluviennes, vents tempétueux, grêle ...) sont malheureusement de plus en plus fréquents et violents sur notre secteur, comme en témoigne l'orage du jeudi 7 juin 2018.

Suite aux coulées d'eau et de boue, les dégâts sur la commune ont encore été très nombreux et la commune a vécu le même scénario qu'en juillet 2017.

Ainsi, ce jeudi 7 juin 2018 :

- Ont été inondés :
 - des habitations, des terrains, des sous-sols et des garages,
 - des commerces et des entreprises,

- des bâtiments et des biens publics.

- Les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ont été saturés et bouchés.

- Des murs et des talus ont été écroulés.

- Des voiries communales et départementales ont été endommagées (obstruées et revêtement dégradé).

Les services techniques de la mairie ainsi que les élus se sont rapidement mobilisés pour faire face à l'urgence de la situation. Les agriculteurs propriétaires de tracteurs ont également été sollicités.

En effet, dans un premier temps, le soir même, il a fallu, entre autres, dégager les routes de la commune (engorgées par des coulées de boue, des branchages ...) afin de pouvoir rétablir la circulation et garantir la sécurité des automobilistes rentrant à leur domicile.

Les départementales traversant la commune, la RD 36 et la RD 123, ont également été nettoyées et désencombrées.

Dans un deuxième temps, de nombreux travaux doivent être effectués : réfection des chemins, des voiries communales et départementales, hydrocurage, recalibrage de biefs et de fossés, débroussaillage ... ainsi que des travaux permettant de prévenir ces risques d'inondations et de coulées de boue.

Compte tenu du partage de compétences avec Vienne Condrieu Agglomération (voirie communale, assainissement) et le département de l'Isère (voirie départementale), le montant total HT des travaux restant à la charge financière de la commune s'élève à : 29 605.66 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide les travaux à réaliser suite aux intempéries du jeudi 7 juin 2018 suivant le montant ci-dessus mentionné ;
- autorise monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution de dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires : Etat : DETR Orages (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), Conseil Départemental de l'Isère, Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

🔗 Point sur les travaux

- Après désamiantage, l'ancien hangar Cara a été démoli

- Des devis ont été demandés pour installation de stores à la maison des associations. Après choix de l'entreprise, ils devraient être mis en place début juillet.

- Le permis de construire ayant été validé par le service instructeur de Vienne Condrieu Agglomération, les travaux de construction du préau de l'école maternelle devraient démarrer dès la fin de l'année scolaire : 2^{ème} semaine de juillet.

- La prochaine réunion relative à la construction du nouveau bâtiment des services techniques aura lieu vendredi 22 juin 2018 à 10 h 00 en mairie.

🔗 Urbanisme

- PC (Permis de Construire) et DP (Déclaration Préalable)

- PC accordé : chemin des Ronces : sur construction existante : transformation garage en habitation
- PC accordé : chemin de Morand : permis modificatif. Modification des ouvertures et teinte enduit
- PC accordé : commune de Vilette-de-Vienne : Construction d'un préau à l'école maternelle
- DP accordée : chemin des Vignes : construction d'un abri camping-car
- DP accordée : chemin des Abeilles : construction d'une piscine
- DP refusée : chemin des Vignes : construction d'une piscine
- DP refusée : chemin des Vignes : construction d'un auvent
- Chemin des Ronces : permis retiré

- La commune a réceptionné une demande de mise en constructibilité d'un terrain situé sur les hauteurs de Vilette-de-Vienne, à proximité du château d'eau. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été approuvé le 22 mai 2018 par Vienne Condrieu Agglomération, n'a pas classé ce secteur en zone constructible. Une réponse par écrit sera adressée à cette administrée.

- Le bornage d'un terrain contigu au chemin des ronces va être réalisé par un géomètre. Le rendez-vous a été fixé. Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal sera présent.

🔗 PLU

Monsieur Christian GIRARDET demande la possibilité de venir consulter le dossier du PLU en mairie. Monsieur le maire confirme que le PLU est à la disposition des élus et bien sûr du public. Le PLU est également consultable sur le site internet de la mairie.

🔗 Sécurité

- Comme prévu dans les accords avec la commune, la SPMR avait informé d'un exercice sur feu réel. Cet exercice a eu lieu le mercredi 30 mai 2018.

- Défibrateurs : la société Philips a informé la commune d'un problème de sécurité sur les systèmes qu'elle avait fournis (certains numéros de séries). Par conséquent, suivant leurs instructions, tous les défibrillateurs de la commune ont été vérifiés.

🔗 Association

Monsieur Zoltán CZEKŐ, président de l'association Contrasts a adressé à la commune un courrier de remerciements pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour les répétitions de l'opéra Carmen.

🔗 Courriers administrés

- Courrier d'un riverain pour suggérer des actions de civisme de tous (entretien des haies, des végétaux, nettoyage divers, stationnement des véhicules).

- Courrier d'un riverain chemin du Grand Chêne : copie du courrier de réclamation adressé au fournisseur : problème de connexion internet.

🔗 **Conseil départemental de l'Isère : répartition des subventions du département**

Lors de la dernière conférence territoriale du 11 juin dernier, il a été préconisé la nécessité d'établir des nouvelles règles pour la consommation des subventions : 1 M 800 € de subventions à répartir entre les collectivités. Parmi les solutions est proposé le plafonnement des subventions. A compter de cette année, les demandes de subventions devront être faites avant le 15 décembre. Nous devrions être autorisés à déposer 1 dossier / an, 3 pour Vienne et 3 pour l'agglomération.

Concernant les dossiers déposés par Villette-de-Vienne :

- La demande de subvention pour le ralentisseur devant l'école, au titre des amendes de police, a été acceptée. Le versement devrait intervenir en 2019.

- La demande de subvention pour le changement de la chaudière de la salle polyvalente a également été acceptée : versement en 2019.

🔗 **Courriers divers**

- Courrier de la SPMR : des travaux de vidange d'une des canalisations situées à Villette-de-Vienne auront lieu dans la nuit du 19 au 20 juin 2018.

- Courrier de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) : des travaux d'abattage et d'élagage pour l'entretien de la ligne électrique à très haute tension vont être entrepris sur la commune à dater du 18 juin 2018.

🔗 **Commission communale des transports - stationnement**

- Accès piétons rond point / Intermarché : Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal présente la réflexion de la commission pour créer un accès piétons du village vers Intermarché. Il faudrait créer un accès qui traverse sur le terre-plein vers la bretelle d'insertion en élaguant ou en supprimant un ou les 2 arbres (cf compte rendu de la réunion de mai 2018).

Monsieur Michel FOUILLEUX indique à monsieur Olivier LAURENT qu'il faudrait se renseigner sur les prises en charge dans le cadre du PDU (Plan de Déplacements Urbains).

- Discussion avec les parents d'élèves pour un pédi-bus. Un test sera fait sur une ou 2 lignes avec une forte fréquentation.

- Au passage, Monsieur Olivier LAURENT signale qu'un arrêté chemin de l'Oie est toujours affiché alors qu'il n'a plus lieu d'être.

- Dépose minute : il est saturé le matin. Il faudrait l'optimiser pour augmenter le débit de passage. Une solution présentée aux parents d'élèves : à voir, un seul sens d'arrivée des véhicules.

- Monsieur Eric TARTAVEL, adjoint, indique que le parking vers le monument aux morts bloque l'accès aux piétons. Des travaux de modification devraient, idéalement être réalisés à la rentrée, au mois de septembre.

🔗 **Garderie périscolaire**

Madame Isabelle DEPREUX, adjointe, explique que la commission des affaires scolaires et périscolaires a étudié la possibilité de mettre en place une double tarification pour la garderie du soir, suivant le temps de présence des enfants.

Les éléments ne sont pas arrêtés. Dans un premier temps, une expérimentation des nouveaux tarifs sera faite sur une demi-année.

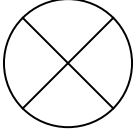
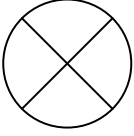
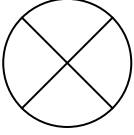
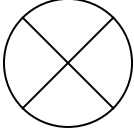
Une délibération sera proposée à un prochain conseil municipal pour les modifications à mettre en place.

🔗 **Association du Pentathlon**

Monsieur Olivier LAURENT indique que l'assemblée générale de cette activité aura lieu samedi 23 juin 2018. Une demande de subvention sera adressée à monsieur le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 août 2018 à 19h00.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Nathalie POINGT			
Éliane LAFAYE				Christian GIRARDET			
Michel FOUILLEUX				Émile BUTHION			
Isabelle DÉPREUX				Richard VALAT	XXXXXXXX		
Éric TARTAVEL				Véronique GRILLET			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Olivier LAURENT			
Jean TISSOT	XXXXXXXX			Géraldine GUINAND			
Virginie COUCHOUD	XXXXXXXX	Géraldine GUINAND		Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXX		
Jean COLIN							
Sylvie LE PRADO	XXXXXXXX	Bernard LOUIS	